

Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) d'un auto-entrepreneur

Liste des pièces nécessaires pour l'enregistrement de la formalité au Centre de Formalités des Entreprises

1- Pour le chef d'entreprise :

a- Original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation

[A télécharger](#)

b- Copie de votre pièce d'identité :

➤ Si vous êtes de nationalité française : Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité

➤ Si vous êtes résidant en France **et** ressortissant de l'Union Européenne, de l'Islande, de la Norvège, de la Suisse, du Liechtenstein, d'Andorre ou de Monaco : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par l'exploitant

➤ Si vous êtes étranger résidant en France d'une autre nationalité y compris les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie : Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

➤ Si titulaire d'un titre de séjour temporaire : Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation de modification du titre de séjour émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

c- Si vous êtes marié sous le régime de la communauté légale :

➤ Exemple de l'attestation de délivrance de l'information donnée par le commerçant à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs.

[A télécharger](#)

2- Pour le local dans lequel vous allez exercer votre activité :

➤ Copie du justificatif du local commercial (ex : bail commercial, acte de cession du droit au bail avec la mention de l'enregistrement au service des impôts des entreprises, acte de sous location)

➤ Ou Copie du justificatif du propriétaire du local, de moins de 3 mois (quittance EDF, loyer, téléphone fixe, dernière taxe foncière ou d'habitation) lorsque le bail n'est pas encore signé + une mise à disposition des locaux

➤ Ou Copie du contrat de domiciliation dans les locaux d'une entreprise de domiciliation

- Ou si l'exploitant est hébergé (chez un membre de sa famille par exemple) : attestation d'hébergement originale + copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois mentionnant le nom et prénom de la personne qui héberge.

4 – En cas d'activité règlementée :

- L'autorisation ou le titre nécessaire à l'exercice de l'activité

3- Frais d'inscription :

- Frais Greffe :
 - Si marié (e) sans contrat : 8,89 €
(à l'ordre du Greffe du TC de Tours) pour le dépôt de l'attestation d'information au Conjoint commun en biens

- Frais CCI : 60 €

Pour simplifier vos démarches, le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la CCI TOURAINE vous propose une assistance personnalisée à la réalisation de vos formalités d'entreprises "[Assistance Formalités Entreprises](#)"